

# Implications de la directive RIS – DRIS

La compréhension de la directive RIS adoptée le 20 mars 2024 devient un élément crucial pour les distributeurs de produits d'assurance

**Code produit :** DRIS

**Niveau :** Perfectionnement

**Modalité :** Presentiel

**Durée (en heure) :** 7.0

**Tarif :**

**Eligible DDA :** oui

**Public :**

Intermédiaires en assurance,  
collaborateurs des services  
juridiques

**Prérequis :**

aucun

## Objectif

- Comprendre le contenu de la directive et ses impacts sur l'ensemble du secteur assurantiel, intermédiaires et porteurs de risques
- Identifier les enjeux pour les distributeurs de produits d'assurance

## Programme de la formation

1-Quels domaines sont concernés par la Directive RIS / Directive Omnibus ?

- Modification de la DDA
- Modification de MIF 2
- Modification de Solvabilité 2

2-Renforcement des règles de gouvernance produits

- Transparence des produits
- Conflits d'intérêts
- Rémunération
- Obligation d'un benchmark - transparence des prix et formation des conseillers

3-Amélioration des modalités d'évaluation

- Devoir de conseil
- Protection de la clientèle

- Adaptation au monde digital

### **Moyens d'évaluation**

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction "chaud" complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation "froid" complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

### **Méthodes pédagogiques**

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences